

Image not found or type unknown



Achat d'une voiture avec un prêt bancaire

Par **carola**, le **15/10/2008** à **15:27**

J' ai acheté il y a deux ans une voiture à mon ami qui depuis m'a quitté mais je continu a payer le prêt à la banque encore pendant trois ans
ai-je un moyen légal pour faire vendre la voiture ou l'obliger à me la restituer?
Merci pour votre réponse

Par **Marion2**, le **15/10/2008** à **19:36**

Bonsoir,
Si la carte grise est à son nom, rien ne l'oblige à restituer le véhicule, pas plus que vous ne pouvez vendre ce véhicule.

Par **carola**, le **15/10/2008** à **20:32**

Bonsoir
Je viens de lire votre réponse et mon autre demande ai-je un moyen légal pour lui faire payer le prêt qui tombe tout les mois car pour moi c'est du vol et c'est dure à accepter son attitude est malhonnête.
merci pour votre réponse

Par **Marion2**, le **16/10/2008** à **10:25**

Bonjour,
Si le prêt est à votre nom, vous ne pouvez rien faire hormis le payer.
Désolée.

Par **juri15**, le **16/10/2008** à **13:54**

Bonjour,

La carte grise du véhicule ne constitue qu'une présomption de propriété, si vous avez acheté le véhicule neuf à une société, vous avez dû signer un document d'achat qui pourrait vous aider à faire la preuve que vous êtes la véritable propriétaire. Il faudrait aussi regarder le contrat de prêt qui mentionne peut-être l'affectation de ce prêt (c'est même probable).

Seule une analyse de ces documents permettra de déterminer s'il y a ou non une chance d'agir contre votre ancien concubin.

En ce qui concerne le prêt, je suis d'accord avec Laure, il n'y a rien à faire, si les documents sont à votre nom vous devez continuer à payer quoi qu'il arrive.

Cordialement,
Juri15

Par **gloran**, le **18/10/2008** à **01:44**

Juri15 a raison, mais je précise :

--> la carte grise n'est bien qu'un titre de circulation valant simple présomption de propriété

--> la facture finale du vendeur, émise à votre nom, vaudra aussi preuve de propriété, comme le bon de commande.